



Treizième session  
Point 44 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1959

Plan des conférences

Trente-quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'Assemblée générale (treizième session)

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/769) concernant une partie du plan des conférences envisagé pour 1959.
2. Dans son rapport, le Secrétaire général évalue à 2.600 dollars les dépenses qu'entraînera une réunion de la Commission intérimaire du Conseil oléicole et à 39.700 dollars celles qu'entraînera une deuxième conférence chargée de négocier un nouvel accord international sur le blé. Pour ces deux conférences, le Secrétaire général demande au total 42.300 dollars à inscrire dans un article V nouveau (Conférences sur les produits de base) du chapitre premier du budget de 1959.
3. En outre, le Secrétaire général déclare que le Comité du plomb et du zinc, chargé d'étudier la possibilité de conclure un accord international portant sur ces deux produits, se réunira probablement de nouveau au début de 1959. Ces réunions seraient suivies, pendant le second semestre de 1959, d'une conférence internationale de plénipotentiaires en vue de la conclusion d'un accord dans ce domaine. Les dépenses seraient de l'ordre de 5.000 dollars pour les réunions préparatoires et de 40.000 dollars pour la conférence. Afin de pouvoir établir des plans, le Secrétaire général propose de porter de 25.000 à 45.000 dollars le crédit prévu au paragraphe 1 c) du projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pendant l'exercice 1959.

4. En dernier lieu, et sans essayer encore de soumettre des prévisions pour les réunions que tiendra la Commission du désarmement en 1959, le Secrétaire général indique le niveau possible de certaines des dépenses prévisibles. Pour l'ensemble des frais supplémentaires, il propose qu'ils soient couverts en vertu des dispositions du paragraphe 1 a) de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

5. Le Comité consultatif rappelle ce qu'il a dit aux paragraphes 38, 39, 40 et 76 de son troisième rapport<sup>1/</sup> à l'Assemblée générale (treizième session) sur l'intérêt qu'il y a à prévoir et à organiser d'avance, chaque fois qu'il est possible, les conférences sur les produits de base. Ainsi, la mise au point méthodique d'un programme de conférences complet pour l'exercice suivant serait facilitée; de plus, les dépenses nécessaires pourraient être inscrites dans le projet de budget de l'exercice en question sans que l'on ait à les considérer comme des dépenses imprévues à couvrir conformément à la résolution annuelle relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Le Comité consultatif accueille donc avec satisfaction les prévisions de cet ordre que le Secrétaire général est en mesure de fournir pour le moment.

6. En ce qui concerne le crédit total de 42.300 dollars demandé pour les réunions de la Commission intérimaire du Conseil oléicole et de la Conférence chargée de négocier un nouvel accord international sur le blé, le Comité consultatif note que, dans les deux cas, les réunions auront lieu à Genève et qu'en fait elles se succéderont. Il semble donc que l'on pourrait s'efforcer de prévoir un même personnel pour les deux séries de réunions, et réduire le nombre des agents des Services généraux à engager en ayant davantage recours au personnel de l'Office de Genève. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ramener à 40.000 dollars les crédits pour les deux séries de réunions.

7. D'autre part, le Comité consultatif tient à faire remarquer que, si la Conférence sur le blé s'était tenue à New-York, il aurait sans doute été possible de lui fournir les services nécessaires sans grandes dépenses supplémentaires. Aussi, quand bien même il y aurait de bonnes raisons de réunir la conférence à Genève, le Comité regrette que l'on n'ait pas suffisamment tenu compte de ce fait.

---

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Supplément No 7 (A/3860).

3. Quant aux dépenses prévues pour les réunions du Comité du plomb et du zinc et de la conférence de plénipotentiaires qui doit suivre, le Comité consultatif prend note des estimations préliminaires établies par le Secrétaire général et recommande d'adopter la proposition du Secrétaire général tendant à porter de 25.000 à 45.000 dollars le crédit prévu au paragraphe 1 c) du projet de résolution relatif aux dépenses imprévues extraordinaires pendant l'exercice 1959. A cet égard, le Comité note que, dans toute la mesure du possible, le Secrétaire général le tiendra au courant de l'usage qui sera fait de cette autorisation.

9. Pour les réunions de la Commission du désarmement en 1959, le Comité consultatif se rend compte que le montant des crédits nécessaires dépendra de circonstances encore imprévisibles. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué le niveau possible de certains des frais prévus, et il semble qu'il faille envisager toute une série de dépenses. Le Comité recommande donc que les frais supplémentaires provoqués par ces réunions soient couverts en vertu des dispositions du paragraphe 1 a) de la résolution relative aux dépenses imprévues extraordinaires en 1959.

-----